
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 12 mars 2013 à 19 h
7650, boulevard Maurice-Duplessis**

PRÉSENCES :

Madame la mairesse Chantal Rouleau, Mairesse d'arrondissement
Madame la conseillère Caroline Bourgeois, conseillère de la ville
Madame la conseillère Suzanne Décarie, conseillère de la ville
Madame la conseillère Cindy Leclerc, conseillère de la ville
Monsieur le conseiller Mario Blanchet, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Gilles Déziel, conseiller d'arrondissement
Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà, conseiller d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Madame Dany Barbeau, avocate, directrice d'arrondissement par intérim et secrétaire d'arrondissement
Madame Julie Boisvert, secrétaire d'arrondissement substitut

CA13 30 03 0070

OUVERTURE - SÉANCE

À 19 h 06

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit ouverte.

MOT D'OUVERTURE DE LA MAIRESSE

Madame la mairesse Chantal Rouleau souhaite la bienvenue à ses collègues et aux citoyens présents et offre ses sympathies à une citoyenne dans la salle, madame Cadotte, pour le décès de son mari.

Madame Rouleau invite les citoyens à l'assemblée publique relative au plan local de développement durable le 21 mars, à 18 h 30 prochain au Centre Roussin. Les résidants auront l'occasion lors de cet assemblée d'en connaître davantage sur le plan de l'arrondissement et sur ses grandes orientations.

Madame Rouleau annonce la première phase de la nouvelle collecte de résidus alimentaires, dans trois secteurs de l'arrondissement soit, dans chacun des districts. Elle présente les bacs qui seront donnés aux citoyens pour cette nouvelle collecte.

Madame Rouleau annonce également l'augmentation du soufflage de la neige en bordure de rue à certains endroits dans l'arrondissement. Cette mesure permettra à l'arrondissement d'économiser sur les coûts annuels de transport de la neige et améliorera la sécurité dans les rues par la diminution de camions en circulation.

Madame Rouleau annonce la motion soulignant le mois de l'histoire des noirs qui sera présentée par madame Cindy Leclerc.

En terminant, **madame Rouleau** informe les citoyens de la campagne Relais pour la vie de la société canadienne du cancer, dont une marche est organisée dans la nuit du 31 mai au 1^{er} juin. Elle invite les citoyens à se joindre à l'équipe des élus de l'arrondissement afin de participer à cette marche.

ADOPTÉ

10.01

CA13 30 03 0071

ADOPTION - ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 12 mars 2013 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉ

10.02

CA13 30 03 0072

RATIFICATION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des procès-verbaux du conseil d'arrondissement de la séance ordinaire tenue le 5 février 2013, des séances extraordinaires tenues le 19 et 28 février 2013 ainsi que le procès-verbal de correction du 21 février 2013.

ADOPTÉ

10.03

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC

Deux citoyens font des interventions sur divers sujets, tels que :

Question relative aux emplacements des jardins communautaires dans l'arrondissement.

Question sur la construction de la maison de la culture.

Questions à savoir si l'argent des contribuables qui a profité à la corruption et à la collusion à Montréal sera récupéré, le tout cas le cadre de dossiers dont les médias ont fait état, notamment la vente du terrain Marc-Aurèle Fortin et l'augmentation des quotas de contraventions demandés aux policiers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Monsieur le conseiller Gilles Déziel souhaite ses condoléances à la citoyenne, madame Cadotte. Par ailleurs, il informe les citoyens que 88 mémoires ont été déposés lors de la commission sur la culture, le patrimoine et le sport et que les recommandations seront connues dans les prochaines semaines.

Monsieur le conseiller Mario Blanchet informe les citoyens sur le Club d'agilité canine qui prête des chiens à des enfants pour des périodes d'une heure. Il invite les personnes intéressées à s'inscrire aux prochaines sessions et ajoute que les coordonnées se trouvent sur le site Internet de l'hôpital Rivière-des-Prairies.

Monsieur le conseiller Giovanni Rapanà souhaite ses condoléances à la citoyenne, madame Cadotte. Il désire s'informer du coût de déneigement cette année et le moment où débutera l'opération nettoyage. **Le directeur des travaux publics monsieur Yves Gravel** répond qu'il transmettra le coût exact du déneigement, mais qu'une économie a été effectuée pour la portion 2013 de l'hiver, où la neige a été

moins abondante. Il termine en disant que l'opération nettoyage est déjà commencée et qu'il faut compter 6 à 8 semaines pour la compléter.

Madame la conseillère Cindy Leclerc souligne la journée de la femme qui a eu lieu le 8 mars dernier. Après un bref historique du droit de vote des femmes au Canada et au Québec, elle souligne l'article concernant madame Rouleau dans la revue *Châtelaine* et l'importance des femmes dans notre société.

Madame la conseillère Caroline Bourgeois informe les citoyens de la bonification du programme municipal d'accession à la propriété afin de correspondre à la réalité actuelle du marché. Cette mesure permettra de favoriser la rétention des jeunes familles dans l'arrondissement qui est considéré encore abordable selon les spécialistes.

Madame la conseillère Suzanne Décarie invite les citoyens à un défilé de mode le 16 mars prochain au profit de la sclérose en plaque et souhaite une Joyeuse Pâques à tous.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Aucun document n'a été déposé.

CA13 30 03 0073

ACCEPTATION -OFFRE DE SERVICE - VILLE CENTRE - MANDAT - DIRECTION ASSOCIÉE - BIBLIOTHÈQUES - GESTION DE PROJETS AVEC DES ORGANISMES PUBLICS, PARAPUBLICS OU PRIVÉS

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'offrir la gestion de projets avec des organismes publics, parapublics ou privés à la Direction associée – bibliothèques de la Direction culture et patrimoine en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* visant :

- la conclusion d'ententes permettant la transmission et le partage de données nominatives ainsi que la mise à jour de ces renseignements, et ce, conformément aux conditions et formalités prévues à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1);
- la conclusion d'ententes pour l'obtention de subventions, de commandites et de dons au bénéfice des bibliothèques de Montréal;
- l'adhésion à la plate-forme de prêts de livres numériques BiblioPresto.ca ou à toute autre plate-forme de prêts de livres numériques;
- la création de consortiums d'achat de bandes magnétiques ou autres fournitures pour la sécurité et la protection des documents en bibliothèque.

ADOPTÉ

12.01 1133179001

CA13 30 03 0074

MANDAT - DIRECTION DES STRATÉGIES ET TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES (DSTI) - GESTION GLOBALE - PROJET - RELOCALISATION - COURS DE SERVICE DE POINTE-AUX-TREMBLES (0761) ET DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES (8741) AINSI QUE DE LEURS ANNEXES

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE mandater, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) pour la gestion globale du projet de relocalisation et de regroupement sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, des cours de services de Pointe-aux-Trembles et de Rivière-des-Prairies ainsi que leurs annexes.

ADOPTÉ

12.02 1131502001

CA13 30 03 0075

ADHÉSION - SEPT PRINCIPES - PLAN D'ACTION MUNICIPAL - AÎNÉS 2013-2015

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la mairesse Chantal Rouleau

et unanimement résolu :

D'adhérer aux sept (7) principes du plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015.

ADOPTÉ

12.03 1133163001

CA13 30 03 0076

ENTÉRINEMENT - DÉCISION - AUGMENTATION - SOUFFLAGE - NEIGE EN BORDURE DE RUE

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'entériner la décision d'augmenter le soufflage de la neige en bordure de rue dans certaines portions du territoire à compter du 22 février 2013.

ADOPTÉ

12.04 1130915001

CA13 30 03 0077

MOTION - ÉVÉNEMENT UNE HEURE POUR LA TERRE 2013

ATTENDU QUE le 23 mars prochain, de 20 h 30 à 21 h 30, se tiendra l'événement international « Une heure pour la Terre 2013 » inauguré en 2007 à Sydney, Australie, et parrainé par le Fonds mondial pour la nature (World Wildlife Foundation);

ATTENDU QUE cet événement a été créé pour sensibiliser la population à l'importance de s'engager concrètement dans la conservation de l'énergie pour lutter contre les changements climatiques, en misant sur un geste simple, comme éteindre les lumières pendant une heure;

ATTENDU QU'en 2012, plus de 7001 villes réparties dans 152 pays, ont éteint leurs lumières pendant une heure dans le but de combattre le réchauffement global.

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

DE confirmer la participation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles à l'événement « Une heure pour la Terre 2013 », événement parrainé par le Fonds mondial pour la nature et qui se tiendra le 23 mars prochain de 20 h 30 à 21 h 30;

D'inviter les commerces et les résidants de l'arrondissement à s'impliquer activement dans cet événement;

D'encourager les arrondissements de la Ville de Montréal et les municipalités de l'agglomération de Montréal à se joindre à l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en confirmant leur participation respective à l'événement.

ADOPTÉ

15.01

CA13 30 03 0078

AUTORISATION - DÉPENSE ADDITIONNELLE - CONTRAT - STRONGCO CORPORATION - LOCATION SAISONNIÈRE DE SIX (6) NIVELEUSES ARTICULÉES AVEC ENTRETIEN ET ACCESSOIRES - APPEL D'OFFRES PUBLIC 12-12121

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense additionnelle pour les bris facturables et majoration du contrat accordé à Strongo Corporation d'un montant de 143 132 \$ taxes incluses. Le montant à prévoir pour ces bris facturables correspond à 30 000 \$ incluant les taxes (hypothèse selon les coûts historiques) sur une base annuelle avec une indexation de 2 % par année pour chacune des années du contrat.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.01 1110493017

CA13 30 03 0079

AUTORISATION - DÉPENSE - OCTROI - LES CONSEILLERS NOVA ENVIRCOM INC. - FOURNITURE DE BACS ROULANTS (46,5 L) - FOURNITURE DE BACS DE CUISINE - COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES - APPEL D'OFFRES NUMÉRO 13-12611

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 96 119,10 \$, avant taxes, pour l'achat de 5 500 bacs roulants (46,5 L) et de 5 500 bacs de cuisine (7,2 L) pour la collecte des résidus alimentaires;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la compagnie Les Conseillers Nova Envirocom inc. au montant de 96 119,10 \$, taxes incluses, pour la fourniture de 5 500 bacs roulants (46,5 L) ainsi que la fourniture de 5 500 bacs de cuisine (7,2 L) pour la collecte des résidus alimentaires;

D'autoriser le virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

20.02 1130493003

CA13 30 03 0080

APPROBATION - RENOUVELLEMENT - BAIL - IMMEUBLES CAROSIELLI INC. - 8595, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS (8121) - DURÉE D'UN AN - BUREAUX - DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DU LOISIR ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver le renouvellement de bail par lequel la Ville loue des Immeubles Carosielli inc. pour une période d'un (1) an, à compter du 1^{er} juillet 2013, des locaux de 557,42 m² au 2^e étage de l'immeuble situé au 8595, boulevard Maurice-Duplessis (8121), moyennant un loyer total de 137 349,92 \$ (incluant la TPS et la TVQ), à des fins de bureaux pour la Direction de la culture, des sports, du loisir et du développement social de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de renouvellement du bail;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

20.03 1132716001

CA13 30 03 0081

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAUX - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour la séance du 14 janvier et de la séance spéciale du 29 janvier 2013.

ADOPTÉ

30.01

CA13 30 03 0082

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DE CIRCULATION

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de la réunion tenue le 30 janvier 2013 du comité de circulation de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.02

CA13 30 03 0083

AUTORISATION - DÉPENSES - OCTROI - CONTRATS - GLOBOCAM - (MONTRÉAL) INC. - FOURNITURE D'UN CHÂSSIS-CABINE 6X4, PTC 56 000 LBS - MAXI-MÉTAL INC. - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UNE GRUE ARTICULÉE DE 23 TM INSTALLÉE À L'ARRIÈRE D'UNE PLATE-FORME DE 20 PIEDS EN ACIER.

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'autoriser une dépense de 107 483,62 \$, taxes incluses, pour l'achat d'un châssis-cabine 6X4, PTC 56 000 lbs de marque Freightliner, modèle M2-106, année 2014;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme Globocam (Montréal) inc. un contrat de 107 483,62 \$, taxes incluses;

D'autoriser une dépense de 163 355,05 \$, taxes incluses, pour l'achat et l'installation d'une grue articulée de 23 tm installée à l'arrière d'une plate-forme de 20 pieds en acier de marque Hiab, modèle XS-288 EP-3 HI-DUO;

D'octroyer un contrat, pour ce faire, à la firme à Maxi-Métal inc. un contrat de 163 355,05 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement.

ADOPTÉ

30.03 1130493002

CA13 30 03 0084

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE ADDITIONNELLE - NON RÉCURRENTE - AUTORISATION - VIREMENT DE CRÉDIT - ÉCO DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES - BONIFICATION - SOUTIEN FINANCIER - ANNÉE 2013 - IMPLANTATION - SERVICE DE COLLECTE DE RÉSIDUS ALIMENTAIRES

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'octroyer une contribution financière additionnelle, non récurrente, de 40 000 \$ à l'organisme Éco de la Pointe-aux-Prairies afin de bonifier le soutien accordé à l'organisme pour l'année 2013, pour des interventions de sensibilisation dans le cadre d'une première phase d'implantation d'un nouveau service de collecte de résidus alimentaires dès le 27 mai 2013;

D'autoriser un virement de crédit à cette fin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

30.04 1130493004

CA13 30 03 0085

MODIFICATION - DOTATION - ARRONDISSEMENT - AUGMENTATION - ENVELOPPE BUDGÉTAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES - VENTE DE VÉHICULES À L'ENCAN - VERSEMENT - PRODUIT DE LA VENTE D'ÉQUIPEMENTS - BUDGET -TRAVAUX PUBLICS - ACHATS - MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

DE modifier la dotation de l'arrondissement en augmentant l'enveloppe budgétaire des revenus et des dépenses de 51 329,46 \$ pour faire suite à la vente de véhicules à l'encan et verser le produit de la vente d'équipements au budget des travaux publics aux fins d'achats de machinerie et équipements, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ

30.05 1134939001

CA13 30 03 0086

ACCUSÉ RÉCEPTION - RAPPORTS DE DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - DÉPÔT DES VIREMENTS DE CRÉDITS ENTRE ACTIVITÉS - LISTE DES TRANSACTIONS SANS BON DE COMMANDE

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'accuser réception des rapports de décisions déléguées de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en matière de mouvements de personnel pour la période du mois de janvier 2013 et en matière de ressources financières pour la période du 1^{er} au 28 janvier 2013, du dépôt des virements de crédits entre activités, effectués pour la période du mois de janvier 2013 ainsi que le dépôt de la liste des transactions sans bon de commande effectuées pour la période du mois de janvier 2013.

ADOPTÉ

30.06 1134230001

CA13 30 03 0087

OCTROI - CONTRIBUTION FINANCIÈRE - « MARCHÉS PUBLICS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES » - TENUE - MARCHÉ PUBLIC - POINTE-AUX-TREMBLES - SAISON ESTIVALE 2013, APPROBATION - CONVENTION - AUTORISATION - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ÉDICTION ORDONNANCES NUMÉROS OCA13-(B-3)-001 - OCA13-(P-1)-001 - OCA13-(Z01)-001

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'approuver la convention intervenue entre l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et « Marchés publics de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles » pour la tenue d'un marché public sur le territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, quartier Pointe-aux-Trembles pour la saison estivale 2013;

D'octroyer une contribution financière de 25 000 \$ toutes taxes incluses le cas échéant, à l'organisme « Marchés publics de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles », tel que le prévoit la convention établissant les modalités et conditions de versement du soutien;

D'autoriser un soutien technique d'une valeur de 20 000 \$ toutes taxes incluses;

D'autoriser l'occupation du domaine public et édicition, selon le cas, des ordonnances numéros OCA13-(B-3)-001, OCA13-(P-1)-001 et OCA13-(RCA09-Z01)-001 y autorisant: le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur; la vente d'articles promotionnels; l'affichage; la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, sur le site identifié, aux dates et heures mentionnées et autorisation du directeur de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social ou son représentant à signer le permis « Autorisation de présentation d'un événement sur le domaine public »;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 100 % par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles.

La mairesse, madame Chantal Rouleau, enregistre son abstention de se prononcer sur ce dossier.

ADOPTÉ

30.07 1131652001

CA13 30 03 0088

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-018

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un projet de règlement numéro RCA09-Z01-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à amender certaines dispositions sur le stationnement de véhicules. »

Monsieur le conseiller d'arrondissement Mario Blanchet demande une dispense de lecture dudit projet de règlement, et copie dudit projet de règlement est remise à chaque membre du conseil présent à la présente séance.

40.01 1130826002

CA13 30 03 0089

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-018

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par madame la conseillère Cindy Leclerc

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet du règlement numéro RCA09-Z01-018 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à amender certaines dispositions sur le stationnement de véhicules ».

QUE ce projet de règlement soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 27 mars 2013 à 18 h 30, au Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle 108, Montréal.

ADOPTÉ

40.01 1130826002

CA13 30 03 0090

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-82

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la Résolution numéro PP-82 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation et l'agrandissement d'un bâtiment aux fins des usages "centre de rénovation" et "quincaillerie", prévu au 11837, rue Notre-Dame Est, sur le lot 1 092 272 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal.

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 27 mars 2013 à 18 h 30, au Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle 108, Montréal.

ADOPTÉ

40.02 1133469002

CA13 30 03 0091

ADOPTION - PREMIER PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-83

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de la résolution numéro PP-83 intitulée « Projet particulier visant à autoriser l'occupation du bâtiment situé au 11655, avenue Lucien-Gendron pour régulariser l'usage "Pierre (taille et fabrication de produits)", l'implantation de l'agrandissement du bâtiment et les aménagements extérieurs ».

QUE ce projet de résolution soit soumis, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à une assemblée publique de consultation le 27 mars 2013 à 18 h 30, au Centre Roussin, situé au 12125, rue Notre-Dame Est, salle 108, Montréal.

ADOPTÉ

40.03 1136088004

CA13 30 03 0092

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÉSOLUTION PP-80

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi 21 février 2013 relativement au projet de la résolution numéro PP-80 intitulée « Projet particulier visant à autoriser les usages "établissement de jeux récréatifs" (défi-laser, mini-putt, structure de jeux) dans un nouvel établissement, de normaliser les activités des établissements existants et d'ajouter les usages "salle de réunion, salle de réception, salle de danse et salle de spectacles" et l'activité de café-terrasse » pour un bâtiment situé aux 3635 à 3675, boulevard du Tricentenaire.

ADOPTÉ

40.04 1130826001

CA13 30 03 0093

DÉPÔT - PROCÈS-VERBAL - CONSULTATION PUBLIQUE - PROJET DE RÉSOLUTION PP-81

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

DE prendre acte du dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le jeudi 21 février 2013 relativement au projet de la résolution numéro PP-81 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment et d'un terrain à des fins commerciales de la classe d'usages commerciaux C.4 (commerce et service lourd), et la transformation du bâtiment situé au 11725, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le lot 1 510 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ».

ADOPTÉ

40.05 1133469001

CA13 30 03 0094

ADOPTION - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-80

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'adopter le second projet de la résolution numéro PP-80 intitulée « Projet particulier visant à autoriser les usages "établissement de jeux récréatifs" (défi-laser, mini-putt, structure de jeux) dans un nouvel établissement, de normaliser les activités des établissements existants et d'ajouter les usages "salle de réunion, salle de réception, salle de danse et salle de spectacles" et l'activité de café-terrasse » pour un bâtiment situé aux 3635 à 3675, boulevard du Tricentenaire.

ADOPTÉ

40.06 1130826001

CA13 30 03 0095

ADOPTION AVEC MODIFICATIONS - SECOND PROJET - RÉSOLUTION NUMÉRO PP-81

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter, avec modifications, le second projet de la résolution numéro PP-81 intitulée « Projet particulier visant à permettre l'occupation d'un bâtiment et d'un terrain à des fins commerciales de la classe d'usages commerciaux C.4 (commerce et service lourd), et la transformation du bâtiment situé au 11725, boulevard Rivière-des-Prairies, sur le lot 1 510 004 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal ».

ADOPTÉ

40.07 1133469001

CA13 30 03 0096

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30050

VU les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., chapitre C-11-4);

VU le Règlement du conseil de la Ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle aux conseils d'arrondissements (08-055);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 5 février 2013;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA13-30050 intitulé « Règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique et abrogeant le règlement sur les droits exigibles pour une signalisation touristique commerciale (R.R.V.M., c. D-6) ».

ADOPTÉ

40.08 1135270001

CA13 30 03 0097

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA13-30051

VU les articles 80, 153 et 158 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

VU l'article 136.1 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

VU l'article 59 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. C-47.1);

VU l'article 1 du Règlement intérieur de la ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002);

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du conseil d'arrondissement du 5 février 2013;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA13-30051 intitulé « Règlement interdisant les graffitis et exigeant que toute propriété soit gardée exempte de graffiti, à l'égard du territoire de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles ».

ADOPTÉ

40.09 1134395001

CA13 30 03 0098

ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO RCA09-Z01-017

CONSIDÉRANT QUE l'article 113 la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) permet au conseil d'une municipalité de diviser le territoire en zones et de spécifier, pour chaque zone, les normes de zonage qui sont autorisées;

CONSIDÉRANT QUE l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles possède déjà un règlement de zonage numéroté (RCA09-Z01, tel qu'amendé);

CONSIDÉRANT l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q., c. C-11.4);

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles et de ses contribuables d'adopter les dispositions du présent règlement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce projet sont susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 13 décembre 2012;

CONSIDÉRANT l'adoption d'un premier projet de règlement le 13 décembre 2012 ainsi que l'adoption d'un second projet de règlement le 5 février 2013 suite à la tenue d'une assemblée publique de consultation le 23 janvier 2013;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande d'approbation référendaire de la part des personnes intéressées à ce projet particulier n'a été reçue à l'arrondissement en temps opportun;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil d'arrondissement déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Cindy Leclerc

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro RCA09-Z01-017 intitulé « Règlement modifiant le Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) de manière à agrandir la zone 451 à même la zone 449 ».

ADOPTÉ

40.10 1123469054

CA13 30 03 0099

DÉROGATIONS MINEURES - 13120, RUE SHERBROOKE EST - LOT 4 889 367

La mairesse d'arrondissement, madame Chantal Rouleau, invite les personnes présentes à formuler toute question ou commentaire relativement à cette demande de dérogations mineures. Aucune personne ne manifeste l'intention d'intervenir.

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 11 février 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'approuver les dérogations mineures quant aux articles 115, 214 et 231 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (RCA09-Z01, tel qu'amendé) relativement à la saillie maximale autorisée devant une façade pour un élément architectural, à la longueur minimale de la voie d'accès à une aire de stationnement et au nombre minimal d'unité de chargement pour un

bâtiment situé au 13120, rue Sherbrooke Est, sur le lot 4 889 367 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de Pointe-aux-Trembles, le tout tel qu'illustré sur le plan d'implantation préparé par l'architecte, madame Line Laurin, en date du 23 janvier 2013, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 24 janvier 2013, de même que sur le plan projet d'implantation préparé par l'arpenteur, monsieur Louis-Philippe Fouquette, en date du 22 juin 2012, estampillé par la Direction de l'aménagement urbain des services aux entreprises, en date du 28 janvier 2013, à savoir :

- permettre qu'une saillie maximale devant un plan de façade pour un élément architectural (pare-soleil) soit de 1,6 mètre, au lieu de 0,75 mètre;
- permettre une voie d'accès d'une longueur minimale de 10,25 mètres, au lieu de 15 mètres;
- permettre de ne pas fournir d'unité de chargement, au lieu d'une (1) unité de chargement de petite dimension.

Suite aux commentaires et aux suggestions des membres du comité consultatif d'urbanisme, le requérant **se conformera à l'article 207** du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel qu'amendé), relativement au dégagement minimal requis pour une partie de la façade latérale droite du bâtiment existant.

ADOPTÉ

40.11 1135270002

CA13 30 03 0100

PIIA - 12511, AVENUE DU FIEF-CARION

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 février 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

et unanimement résolu :

D'amender la résolution numéro CA05 11 10 0400, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les PIIA de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), visant l'approbation des plans relatifs à l'implantation, l'apparence architecturale et à l'aménagement de terrain pour un bâtiment résidentiel projeté au 12511, avenue du Fief-Carion, sur le lot projeté numéro 5 186 728 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans le district de la Pointe-aux-Prairies.

L'apparence du bâtiment est illustrée sur la perspective soumise et estampillée par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, en date du 5 février 2013.

Tandis que l'implantation du bâtiment et l'aménagement du terrain sont illustrés sur le *plan projet d'implantation d'une maison pour demande de permis*, préparé par l'arpenteur-géomètre, monsieur Jean Lamarche, en date du 24 janvier 2013, minute 25646.

Les matériaux et les couleurs retenus sont :

Matériau	Élément architectural	Couleur / Compagnie
Brique	Façades	St-Johns / Brampton Brick
Pierre	Façade avant	Lugano havana / Rinox
Bois torréfié	Façade avant	Brun
Aluminium	Porte, porte de garage, fenêtres, solins et fascias	Brun commercial
Bardeaux d'asphalte	Toit	Noir / Owens Corning

Sur approbation de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, des matériaux et des couleurs équivalents peuvent être utilisés.

ADOPTÉ

40.12 1133469003

CA13 30 03 0101

PIIA - 12975, RUE SHERBROOKE EST

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 février 2013;

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

D'approuver, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 166 de la section 24 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), des plans visés relativement à l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne sur poteau pour un commerce situé au 12975, rue Sherbrooke Est, sur le lot 1 504 641 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal dans le district de Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.13 1136088003

CA13 30 03 0102

PIIA - ABROGATION - RÉOLUTION CA12 30 02 0029 - FAUBOURG POINTE-AUX-PRAIRIES

Considérant la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance du 11 février 2013;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Bourgeois

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

D'abroger la résolution CA12 30 02 0029 adoptée par le conseil d'arrondissement le 7 février 2012 concernant une opération cadastrale modifiant deux (2) lots de la phase IV et l'approbation du plan relatif à l'opération cadastrale pour la phase VII du projet résidentiel du Faubourg Pointe-aux-Prairies, le tout, dans le cadre de la procédure sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) conformément à l'article 28 de la section 3 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA09-PIIA01, tel qu'amendé), de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.14 1133469004

CA13 30 03 0103

RENOUVELLEMENT - MANDAT - MEMBRES - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

appuyé par madame la conseillère Suzanne Décarie

et unanimement résolu :

De renouveler le mandat, au sein du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour une période de deux (2) ans respectivement à compter du 4 mars et du 2 avril 2013, de :

Monsieur Claude Belzil et madame Michèle Simon, citoyens de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles.

ADOPTÉ

40.15 1131587002

CA13 30 03 0104

AUTORISATION - GREFFIER - ÉMISSION - ATTESTATION DE NON-OBJECTION À LA DÉLIVRANCE - MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MDDEFP) - CERTIFICAT D'AUTORISATION - BRANCHEMENT - RÉSEAU MUNICIPAL - RÉSEAU PRIVÉ - ÉGOUT PLUVIAL AVEC RAMIFICATION - PROJET HABITATION SEGUIN

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

DE recommander au conseil municipal :

D'autoriser le greffier à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) d'un certificat d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement L.R.Q., c. Q-2 (partie 2 : aspects administratifs, point 2.4 du formulaire du MDDEFP) en vue du branchement au réseau municipal d'un réseau privé d'égout pluvial avec ramification desservant un terrain de plus de 5000 m² de surface imperméable, pour le compte du projet Habitation Seguin de l'Office Municipal d'Habitation de Montréal.

ADOPTÉ

40.16 1134820001

CA13 30 03 0105

FERMETURE - RETRAIT - DOMAINE PUBLIC - PARCELLES - LOT 1 155 792 - CESSION - HYDRO-QUÉBEC - PROJET D'ACTE D'ÉCHANGE DE TERRAINS - HYDRO-QUÉBEC ET LA VILLE DE MONTRÉAL

Il est proposé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

appuyé par monsieur le conseiller Mario Blanchet

et unanimement résolu :

DE fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles du lot 1 155 792 du cadastre du Québec pour permettre de céder à Hydro-Québec tous les droits, titres et intérêts que la Ville pourrait encore détenir dans ce lot;

Le tout dans le cadre du projet d'acte d'échange de terrains par lequel Hydro-Québec cède à la Ville le lot 1 155 851 du cadastre du Québec et par lequel la Ville cède à Hydro-Québec le lot 4 812 304 du cadastre du Québec, avec soulte en faveur de la Ville au montant de 6 465 956,90 \$, plus les taxes applicables, le tout aux termes et conditions prévus au projet d'acte.

ADOPTÉ

40.17 1120826023

CA13 30 03 0106

REMPLACEMENT - RÉOLUTION CA12 3012 0464 - ADHÉSION - ARRONDISSEMENT - PROGRAMME DE MISE EN VALEUR INTÉGRÉE, D'HYDRO-QUÉBEC - MODIFICATION - PROJETS D'INITIATIVES PRÉVUES AU PROGRAMME

De remplacer la résolution CA12 3012 0464 afin qu'elle se lise comme suit :

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est admissible au Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec en raison de l'agrandissement du poste du Bout de-L'Île sur son territoire.

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles s'est vu allouer par Hydro-Québec, une somme de 1 022 000 \$:

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles a été informé par Hydro-Québec lors d'une rencontre officielle tenue le 12 octobre 2012 de l'objectif, des conditions générales de réalisation, des domaines d'activité admissibles et du processus d'application du Programme de mise en valeur intégrée;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles désire adhérer à ce programme et s'engage à utiliser la somme allouée dans le but de réaliser des initiatives telles que :

- projet de plage urbaine à la marina Beaudoin
- projet d'aménagement de la porte d'entrée du parc Armand Bombardier
- projet d'aménagement d'une piste de danse extérieure semi-couverte au parc Marcel-Léger
- projet d'aménagement d'une piste de danse extérieure semi-couverte au parc Dollard-Morin

qui répondent à l'un des domaines d'activité admissibles et respectent les conditions générales de réalisation du programme;

ATTENDU QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles s'engage à soumettre à Hydro-Québec pour approbation une fiche d'initiative dûment remplie pour chaque initiative proposée et à rendre compte à Hydro-Québec de l'utilisation de la somme qui lui est allouée;

Il est proposé par madame la mairesse Chantal Rouleau

appuyé par monsieur le conseiller Gilles Déziel

et unanimement résolu :

QUE l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles adhère au Programme de mise en valeur intégrée;

DE demander à Hydro-Québec de lui verser la somme allouée;

D'autoriser la mairesse et la greffière de l'arrondissement à signer une convention à cet effet avec Hydro-Québec.

ADOPTÉ

51.01 1121652004

CA13 30 03 0107

LEVÉE - SÉANCE

À 19 h 59

Il est proposé par madame la conseillère Suzanne Décarie

appuyé par monsieur le conseiller Giovanni Rapanà

et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit levée.

ADOPTÉ

70.01

Dany Barbeau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2013.

Chantal Rouleau
Mairesse d'arrondissement

Dany Barbeau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU 19 MARS 2013

PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Le 19 mars 2013

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*, le greffier est autorisé à modifier un procès-verbal, une résolution, une ordonnance ou tout autre acte du conseil pour y corriger une erreur qui apparaît de façon évidente à la simple lecture des documents soumis à l'appui de la décision prise;

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 27 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal (L.R.Q. chapitre C-11.4)*, le secrétaire d'arrondissement est investi, pour les fins des compétences du conseil d'arrondissement, des pouvoirs et devoirs d'un greffier municipal;

ATTENDU QU'une telle erreur apparaît dans le sommaire décisionnel numéro **1131652001** présenté à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 12 mars 2013;

EN CONSÉQUENCE, les erreurs cléricales ci-après décrites, figurant dans le trois ordonnances qui se trouvent dans le document juridique sont corrigées de la façon suivante :

Les dates des autorisations, à savoir :

- « 4 août 2013 » aurait dû se lire et est ainsi remplacé par « **3 août 2013** »;
- « 16 septembre 2013 » aurait dû se lire et est ainsi remplacé par « **15 septembre 2013** ».

EN FOI DE QUOI, j'ai rédigé le présent procès-verbal de correction, ce 19^e jour du mois de mars 2013.

Julie Boisvert
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 avril 2013.